

Conseil syndical - Session du 9 décembre 2022

Vendredi 9 décembre 2022, à 10 heures 00.
Salle de réunion de l'Hôtel de Ville de Lons

Relevé des décisions

Début de séance : 10h09

1 - Ouverture de la séance

Monsieur PATRIARCHE, Président de La Fibre64, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil syndical de La Fibre64.

Il autorise que la session soit diffusée en visioconférence afin de permettre à Madame ESPAGNAC de participer à distance.

2 - Appel des présents et vérification des pouvoirs :

Participent à la session :

Communauté de communes ADOUR MADIRAN	Bernard LAURENS (pouvoir donné à Madame LAHORE)
Communauté de communes BEARN DES GAVES	Grégory NEXON
Communauté de communes HAUT BEARN	Bernard AURISSET (pouvoir donné à Monsieur NEXON)
Communauté de communes LACQ ORTHEZ	Marlène LE DIEU DE VILLE
Communauté de communes LUYS EN BEARN	Thierry GADOU
Communauté de communes NORD EST BEARN	Claude BORDE-BAYLACQ
Communauté de communes PAYS DE NAY	Philippe LACROUX
Communauté de communes VALLEE D'OSSAU	Jean-Paul CASAUBON
Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES	Philippe FAURE
Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE	Olivier ALLEMAN
	Claire DUTARET-BORDAGARAY
Département des Pyrénées-Atlantiques	Jean ARRIUBERGE
	Philippe ECHEVERRIA
	Isabelle LAHORE

	Jean-Jacques LASSERRE (pouvoir donné à Madame LAHORE)
	Michel MINVIELLE
	Nicolas PATRIARCHE

Excusés :

Communauté de communes ADOUR MADIRAN	Bernard LAURENS
Communauté de communes HAUT BEARN	Bernard AURISSET
Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES	Thibaud CHENEVIÈRE
Département des Pyrénées-Atlantiques	Jean-Jacques LASSERRE
	Isabelle PARGADE
	Charles PELANNE

Monsieur PATRIARCHE salue la présence de Monsieur BIDEGARAY représentant de Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques.

3- Adoption du PV

Monsieur PATRIARCHE soumet le PV du dernier Conseil syndical au vote de l'Assemblée. En l'absence de remarque, le PV est adopté.

4- Désignation du Secrétaire de séance

Monsieur PATRIARCHE propose à Monsieur Philippe FAURE d'assurer le secrétariat de séance. Celui-ci accepte.

Avant d'examiner les 6 projets de délibérations, Monsieur PATRIARCHE annonce que 2 projets sont remis sur table.

5 - Examen du projet de délibération n°1 : Orientations budgétaires 2023

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Le Président présente les projections financières pour l'année 2023 qui s'inscrivent dans la continuité de ce qui a été exposé lors de la commission mixte. Il explique que ces projections témoignent de la volonté de répondre aux ambitions communes des membres sur le Très Haut Débit, les solutions numériques et l'inclusion numérique, en profitant de la mutualisation des moyens et des avantages financiers engendrés par le regroupement afin de limiter la contribution de chacun.

Il ajoute qu'en 2023, la mission du Syndicat sera organisée autour de quatre axes forts :

- concrétiser et mettre en production de nouvelles solutions numériques mutualisées,
- poursuivre et intensifier les contrôles du contrat de Délégation de Service public THD 64 et veiller à l'objectif du 100 % fibre,
- valoriser les solutions alternatives de bonne qualité en attendant la fibre,
- maintenir notre engagement de facilitateur en matière de développement des opportunités d'emplois.

Le Président présente quelques axes structurants de l'action du Syndicat en 2023 comme le déploiement du bouclier Cyber64 cofinancé par l'ANSSI et La Fibre64 qui sera proposé à toutes les

communes et communautés de communes des Pyrénées-Atlantiques. L'objectif est de mettre à leur disposition gratuitement pendant 3 ans un accompagnement humain et des logiciels contre les menaces cyber.

Il annonce que le schéma directeur des usages mutualisés va également entrer dans la phase de mise en œuvre en 2023 et que la plateforme d'administration électronique va s'enrichir de 3 nouveaux services visant à dématérialiser les délibérations ainsi que l'organisation des sessions des assemblées délibérantes et à proposer des certificats électroniques à tarifs maîtrisés. En parallèle, le dispositif de dématérialisation des bulletins de salaire et la mise à disposition d'un coffre-fort numérique seront développés dans plusieurs EPCI.

Outre les ateliers de médiation numérique itinérante qui vont s'intensifier, le Syndicat va élargir l'offre autour de séances de 2 heures visant à la maîtrise d'un usage numérique requérant l'utilisation d'un smartphone.

Dans le cadre du programme d'actions éducatives pour les collégiens mené en partenariat avec le Département, les parents des élèves sont désormais concernés par la sensibilisation à la citoyenneté numérique. Le déploiement du projet de déconstruction des fausses informations lancé en phase expérimentale sur la Vallée d'Ossau va essaimer sur tout le territoire départemental.

Le Président indique que fin 2023, toutes les communes devraient être concernées par le réseau fibre optique, THD 64 prévoyant la construction de 50 à 60 000 nouveaux logements raccordables qui vont s'ajouter aux 165 000 réalisés. Il ajoute que la fin de la construction devrait connaître du retard et les subventions publiques ne pourront être versées en totalité que si les objectifs de qualité des ouvrages et d'entretien ainsi que la complétude du réseau sont atteints. Dans ce cadre, les opérations de contrôle menées par La Fibre64 seront poursuivies et l'engagement financier sera maintenu pour les solutions d'attente comme l'accès au réseau THD Radio ou les aides à l'équipement d'installation 4G ou satellites.

Enfin, le Syndicat continue à assurer son rôle d'animateur de la filière d'insertion professionnelle et de formation autour des métiers des télécoms en proposant notamment un site internet qui facilitera le contact entre les entreprises, les prescripteurs, les demandeurs d'emplois et les salariés.

Les tableaux financiers sont projetés.

Monsieur ALLEMAN rappelle que le Syndicat compte deux budgets, un budget principal et un budget annexe. Il souligne qu'en 2023, la contribution des membres s'établirait à 2,9 millions d'euros et fera l'objet d'un appel de fonds. Les provisions budgétaires relatives aux litiges avec THD 64 ainsi que les subventions liées à la construction du réseau ont été intégrées.

Le Président ajoute que les membres ont été informés de cet appel de fonds et que l'objectif est d'étaler les contributions afin d'éviter une charge trop lourde. Il précise que ces participations sont des avances qui seront remboursées à la fin de la DSP.

Il conclut que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu et n'appelle pas de vote.

6- Examen du projet de délibération n°2 : Réorganisation des services

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Le Président propose d'examiner une évolution de l'organisation des services du Syndicat. Depuis sa création en 2018, La Fibre64 a vu son champ d'interventions se développer, son effectif se renforcer, passant de 13 agents mis à disposition par le Département à 25 agents à date, sans faire évoluer l'organigramme qui repose sur une organisation en 3 services rattachés au Directeur.

Il indique que des ajustements se révèlent aujourd'hui nécessaires et vont permettre d'optimiser le fonctionnement de l'institution implantée sur deux sites, à Pau (Hélioparc) et à Bayonne (Petite caserne de la Nive) et mettre en adéquation les postes des agents avec les missions exercées.

Le Président propose de rattacher directement au Directeur général des Services, le poste de chargé de mission ingénierie des réseaux de télécommunications qui avait été créé initialement au service Aménagement numérique. Ce changement s'inscrit dans un objectif de portage transversal de la mission.

Il est ensuite proposé d'instaurer la fonction d'adjoint(e) au Directeur général des services et de l'attribuer à Amalia MARTINEZ et Nathalie LARRASET, chacune prenant en charge un site (Bayonne ou Pau). Le renforcement de la Direction générale doit permettre d'optimiser l'organisation des services du Syndicat Mixte et d'assurer des permanences géographiques. Le régime indemnitaire sera modifié pour prendre en compte cette nouvelle sujétion.

Cette organisation comme l'actualisation du RIFSEEP qui fait l'objet de la délibération suivante ont reçu l'avis favorable du Comité technique intercommunal réuni le 1^{er} décembre.

La mise en œuvre du nouvel organigramme entrerait en application en janvier 2023.

Il est proposé au Conseil syndical d'adopter la réorganisation des services selon l'organigramme annexé à la présente et sa mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (17/20).*

7 - Examen du projet de délibération n°3 : Avenant au RIFSEEP

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Dans la continuité de la délibération précédente, le Président propose une évolution des dispositions relatives au versement du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) afin d'ajouter une nouvelle sujétion relative aux contraintes afférentes au positionnement en qualité d'adjoint au DGS.

Cette nouvelle fonction sera valorisée par une IFSE (Indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise) définie dans l'annexe 1 et dont le montant est précisé en annexe 3.

Il propose au Conseil syndical d'adopter l'avenant à la délibération portant RIFSEEP, ainsi que ses 4 annexes jointes à la présente délibération et leur entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (17/20).*

8 - Examen du projet de délibération n°4 : Subventions pour l'installation d'un équipement de raccordement non filaire à Internet

Rapporteur : Jean-Paul CASAUBON

Comme il est présenté dans chacune des séances, un certain nombre d'administrés n'a pour seule solution que les raccordements hertziens pour accéder à Internet. Le règlement d'intervention permet de soutenir l'installation des équipements satellitaires ainsi que les équipements 4G dans des zones difficilement accessibles au très haut débit.

Il est proposé au Collège Aménagement numérique d'octroyer la subvention nécessaire à l'installation d'un équipement satellite à 1 foyer. Le tout pour un montant de 264 euros.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Collège Aménagement numérique. Adopté à l'unanimité des présents (15/17).*

9 - Examen du projet de délibération n°5 remis sur table : Reconduction de l'offre promotionnelle pour les frais d'accès au service (FAS) - Modification du catalogue de service du réseau hertzien

Rapporteur : Jean-Paul CASAUBON

Le Vice-président rappelle que lors de la session du Conseil syndical du 1^{er} décembre 2021, le Collège Aménagement numérique avait adopté l'augmentation du débit du réseau radio 4 G fixe LTE ainsi qu'une campagne promotionnelle pour optimiser l'arrivée de nouveaux clients. Ainsi, pendant 6 mois, de janvier à juin, le montant des frais d'accès au service (FAS) initialement fixés à 100 € était réduit à 50 €.

Au vu des résultats positifs de cette opération, en session du 30 septembre, il a été décidé de la maintenir jusqu'à la fin de l'année 2022.

Il est proposé au Collège Aménagement numérique de poursuivre cette opération en maintenant la tarification des FAS à 50 euros jusqu'au 30 juin 2023 et de valider le catalogue de service dûment modifié.

Monsieur DAINCIART indique que ce dispositif a permis de voir le nombre de clients augmenter de 45%. Le réseau compte 130 abonnés.

Le Président souligne que ce résultat est un bon signal attestant de la qualité de cette solution d'attente. Il évoque une réunion de présentation du réseau aux élus du canton d'Artix et du Soubestre qui ont montré beaucoup d'intérêt pour ce dispositif. Même si le réseau coûte un peu cher, il offre des performances de très haut niveau aux territoires qui attendent la fibre.

Madame LE DIEU DE VILLE ajoute que cette solution est un bon compromis quand on atteint les limites du raccordement, notamment quand il est difficile, voire impossible dans une commune de raccorder (soit parce que le réseau est en très mauvais état, soit parce que la maison n'est pas raccordée).

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Collège Aménagement numérique du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (15/17).*

10 - Examen du projet de délibération n°6 remis sur table : Offre promotionnelle pour les frais d'accès au service (FAS) - Modification du catalogue de service du réseau THD 64

Rapporteur : Jean-Paul CASAUBON

Le Vice-président annonce que THD 64 propose une modification temporaire du catalogue de service adoptée en séance du 17 septembre 2021.

L'objectif est de faire connaître les offres FTTE activées aux opérateurs professionnels et aux entreprises. Dans ce cadre, il est proposé une action commerciale qui vise à offrir les frais d'accès au service (FAS) pour toute commande souscrite entre le 15 janvier et le 31 mars 2023 pour un engagement de 3 ans. Pour info, cette prestation est tarifée 700 € HT par THD 64. Une campagne de communication serait lancée sur tout le territoire, via des webinaires organisés avec les EPCI et les opérateurs commerciaux et animés par THD 64 dans le but d'informer les entreprises de l'existence des offres FTTE et de leurs avantages.

Le Président indique que 700 € seront offerts pendant cette période aux petites et moyennes entreprises qui se raccorderont au réseau THD 64.

Il est proposé au Collège Aménagement numérique d'adopter cette offre promotionnelle pour la période du 15 janvier au 31 mars 2023 et de valider le catalogue de service modifié temporairement.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Collège Aménagement numérique du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (15/17).*

17- Points divers

Avant de terminer la séance, le Président annonce des points d'information.

En premier, une présentation du déploiement du bouclier cyber sécurité.

Madame MARTINEZ expose les 4 modules du parcours Cyber sécurité proposé aux membres et à leurs communes membres : sensibilisation, diagnostic, bouclier et résultats de l'étude sur la connectivité. La démarche a été initiée en février 2022.

Elle expose ensuite les 4 dispositifs du Bouclier Cyber64 retenus, éligibles au Plan de relance et en cours d'expérimentation par les services de La Fibre64 avant d'être déployés à distance dès le courant décembre : un anti spam qui permet de lutter contre le hameçonnage (Mail In Black), un gestionnaire de mot de passe avec un coffre-fort associé pour sécuriser les identifiants et mots de passe (UpSignOn), une solution curative de sauvegarde en ligne des données si la collectivité est attaquée (Oxibox) et un anti-virus de nouvelle génération pour protéger la boîte mail ainsi que les fichiers enregistrés (With secure). Les 3 premiers outils sont des solutions françaises, le 4^{ème} étant d'origine européenne car il n'y avait pas d'équivalent français.

Elle indique aux élus qu'ils peuvent télécharger l'application UpSignOn sur leur smartphone et que les 3 autres outils tournent en arrière-plan des écrans.

Monsieur GADOU souhaite savoir si l'assureur couvre le risque de cyber attaque, si les données sont stockées sur place et demande comment se prémunir.

Madame MARTINEZ répond que les sociétés d'assurance vont démarcher les collectivités pour vendre des contrats notamment contre l'hameçonnage. La Fibre64 préconise de prendre des solutions en amont, comme Oxibox pour sauvegarder dans le cloud les données critiques, indispensables à la vie de la collectivité qui sont envoyées dans un data center français afin de les restaurer en cas d'attaque.

Le Président ajoute que cette sauvegarde couvre aussi les risques de destruction par incendie.

Monsieur DAINCIART indique que la solution porte sur la gestion du risque et que la ville de Bayonne a une expérience en la matière.

Monsieur ALLEMAN rappelle que la ville de Bayonne a été victime en décembre dernier d'une cyber attaque de type duplication de cryptomonnaie. S'il n'y a pas eu de pertes de données confidentielles des familles, la ville n'était pas assurée pour ce risque. Il n'y avait qu'un seul data center en interne. Il a été dupliqué et redondé avec un data center externe en France. La Ville a investi 650 000 € en équipements et a souscrit une assurance dont le coût s'élève à plus de 18 000€ annuels. Le coût de la sécurisation des données n'avait pas été anticipé dans le budget.

Monsieur DAINCIART précise que La Fibre64 propose une solution technique et non une solution assurantielle.

Monsieur GADOU souhaite que cette réponse soit apportée.

Le Président souligne la complexité, sachant que chaque collectivité a ses contrats d'assurance et que le choix relève d'une démarche individuelle.

Madame LARRASET ajoute que les assurances proposent des options pour la cyber sécurité et que les mesures mises en place par les collectivités sont appréciées par les assureurs. Ce sont des extensions de nos contrats d'assurance, qui relèvent ou des dommages aux biens ou de la responsabilité.

Madame MARTINEZ présente l'état des lieux du déploiement du dispositif sur les territoires des EPCI : une centaine de communes ont suivi le module de sensibilisation et les $\frac{3}{4}$ ont démarré l'autodiagnostic. Elle précise qu'avec l'accord du Centre de gestion 64, La Fibre64 communique des informations directement auprès des secrétaires de mairies et que l'Association des maires du 64 assure un bon relais de la démarche. Ainsi, il y a eu une augmentation des demandes.

Elle rappelle que les communes de la CAPBP qui sollicitent le module 3 sont renvoyées vers les services de la CAPBP qui leur proposent des soutions équivalentes à celles de La Fibre64.

Monsieur DAINCIART souligne l'importance de relayer ces informations dans les réunions organisées dans les EPCI pour augmenter le nombre de bénéficiaires.

Madame LE DIEU DE VILLE témoigne que des communes lui ont fait remonter des difficultés pour terminer le processus, certaines l'ayant démarré et abandonné en cours.

Monsieur DAINCIART indique qu'il n'a pas eu de tels retours et que les éléments quantitatifs révèlent que de nombreuses communes sont inscrites et terminent le parcours. Une session des modules 1 et 2 est proposée chaque semaine et parfois il est arrivé d'annuler faute de participants. La démarche a débuté en mars et des rendez-vous sont calés toutes les semaines.

Monsieur NEXON remercie pour ce retour qui permet d'apprécier ce qui a été fait et ce qu'il reste à accomplir. Ces données permettront de sensibiliser les élus.

Monsieur CASAUBON souligne le rôle à jouer par les EPCI pour faire évoluer la démarche et ajoute que lors du conseil communautaire de la semaine prochaine, les secrétaires de mairie seront invitées car le ratio n'est pas acceptable pour le territoire de la Vallée d'Ossau. Il met en avant le rôle des élus pour faire connaître le dispositif.

Monsieur GADOU renchérit en indiquant que les élus doivent parler de l'action et sensibiliser les directeurs comme cela a été fait aux Luys en Béarn.

Le Président conclut sur ce point en soulignant que la démarche va aboutir avec le soutien de chacun.

Deuxième point d'information : le SDUM (Schéma directeur des usages mutualisés).

Monsieur POTIER, de la société TACTIS, présente à distance l'avancée de la démarche.

Il indique que La Fibre64 a déjà engagé des actions très concrètes sur l'inclusion et l'e-administration. Le SDUM permettra d'aller plus loin collectivement en s'appuyant sur un cadre stratégique co-construit.

Monsieur POTIER rappelle les 4 objectifs du schéma :

- **Dresser un diagnostic territorial des usages numériques**, au plus près des besoins et des attentes des acteurs du territoire
- **S'inscrire dans une démarche partenariale de concertation**, en renforçant le dialogue entre le Département et les acteurs publics et privés pour identifier des passerelles de mutualisation des services numériques
- Faire du SDUM une **plateforme pour le lancement de projets opérationnels**, et accompagner le maître d'ouvrage dans la conduite de ces projets
- Assurer un suivi pluriannuel des projets lancés, en mettant en place un dispositif de suivi, d'animation et d'évaluation des actions lancées dans le cadre du SDUM afin d'inspirer les porteurs de projets sur la durée.

Après les phases d'entretiens individuels et d'ateliers en ligne et participatifs, les fiches actions sont en cours de finalisation. Le schéma sera constitué d'une note de cadrage stratégique d'une dizaine de pages et d'un livret composé d'une vingtaine de fiches actions.

Monsieur POTIER salue la participation des EPCI à l'événement de co-construction organisé la semaine dernière à Salies-de-Béarn en deux temps : formuler les défis autour des usages mutualisés le matin et travailler sur les fiches action à prioriser durant l'après-midi. Le travail s'est appuyé sur une analyse statistique du territoire.

Quatre besoins exprimés par les EPCI et le Département ont été identifiés :

- Mettre à disposition des expertises techniques, des moyens d'ingénierie pour faciliter le processus d'innovation. La mise en place d'un centre de ressources pourra contribuer à rassurer les porteurs de projets sur la sécurisation des données.
- Structurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de bénéficier de renforts ponctuels d'expertise (par exemple sur les règles de cyber sécurité à inscrire dans les cahiers des charges) ;
- Animer une dynamique de réseau en partageant les expériences et désigner un ambassadeur dans chaque EPCI et sanctuariser du temps entre ces personnes ;
- Conduire le changement : développer des moyens pour former les personnes aux nouvelles pratiques, venir porter l'information dans les territoires.

Le schéma mettra en avant quatre thématiques majeures et prioritaires qui seront déclinées en fiches action à mettre en œuvre rapidement après validation :

- 1- L'inclusion numérique : le 64 est déjà un territoire pilote. Il convient de capitaliser l'expérience acquise pour élargir la cible à de nouveaux publics comme le numérique éducatif (élèves, parents), mais aussi les commerçants, les artisans... et en faire une action prioritaire.
- 2- L'intelligence collective : structurer et animer la communauté d'innovation dans les Pyrénées-Atlantiques permettra de démultiplier l'impact des actions. Il conviendra de flécher les moyens et les bonnes pratiques.
- 3- Le numérique responsable : C'est un sujet sur lequel l'Etat attend les collectivités locales. L'objectif est de prendre des mesures qui vont limiter les impacts indésirables du numérique, comme une stratégie d'usages, de data et de reconditionnement du matériel, autant de thèmes qui peuvent constituer des politiques publiques. Le numérique doit être accessible à tous, y compris aux personnes en situation de handicap.
- 4- L'e-administration : La Fibre64 compte un catalogue de services mutualisés qui vient compléter ce qui est fait au sein des EPCI. Il faut proposer des moyens nouveaux et travailler de façon encore plus efficace.

Monsieur POTIER propose d'explorer ces 4 thèmes dans le schéma qui permettra au Syndicat de conserver son avance en matière d'usages. Il signale que les échanges ont fait remonter d'autres sujets pertinents.

Monsieur DAINCIART souligne l'intérêt de disposer d'une feuille de route qui met en avant nos points forts (tels que l'inclusion et l'e-administration) et qui nous engage à développer des projets qui sont moins portés par les territoires comme l'intelligence collective. Il sait que les membres du Syndicat s'attendent à trouver auprès de La Fibre64 les moyens de travailler ensemble notamment autour de la « donnée territoriale ».

Monsieur ALLEMAN sollicite des précisions concernant la méthodologie et le calendrier. Il souhaite connaître les profils de postes pour mettre en place ces projets et savoir si les spécificités des territoires ont été prises en compte.

Monsieur POTIER répond qu'en janvier le document complet sera communiqué, tout en poursuivant le travail de co-construction. Concernant le numérique responsable, la Loi REEM incite les EPCI à produire leurs propres actions et à aller plus loin que la réduction de l'empreinte numérique. L'objectif est de doter les EPCI d'actions mutualisées. Il souligne que le schéma sera regardé avec bienveillance et intérêt par les services de l'Etat.

Monsieur DAINCIART ajoute que la présentation d'aujourd'hui constitue un premier point d'étape et qu'un 2^{ème} temps d'information sera proposé sur le contenu des fiches action. A ce moment-là, la présentation des moyens RH à mobiliser sera abordée.

Monsieur ALLEMAN souligne que pour décliner le schéma, des besoins RH seront nécessaires et qu'il conviendra de proposer un accompagnement sur les profils de postes requis pour mettre en œuvre le schéma, sinon le risque d'échec est possible.

Monsieur DAINCIART enregistre la crainte.

Madame LE DIEU DE VILLE se dit très agréablement surprise de la proposition de feuille de route et de la sélection des thématiques. Elle apprécie que la notion d'accessibilité soit mise en avant pour travailler avec les services. Au titre de ses fonctions de co-présidente de la commission numérique des Interconnectés, elle déclare partager ces principes.

Le Président annonce que des points réguliers sur l'avancement seront proposés aux membres.

Monsieur DAINCIART indique que le schéma va engager le Syndicat sur 3 à 5 ans.

Troisième point d'information : une présentation de la situation du déploiement de la fibre.

Monsieur DAINCIART commente une carte qui permet de visualiser l'avancée du déploiement de la fibre sur 411 communes ouvertes : 157 sont complètes à 90 % et 39 seraient terminées. Il indique que pour la première fois, THD 64 a atteint l'objectif de 60 000 prises en 2022 et que 166 791 prises sur les 226 490 prévues à fin juin 2023 ont été déployées à date. Le réseau compte 50 000 abonnés.

Le contrat entre dans la phase d'achèvement du réseau et beaucoup de travaux de finition ne sont pas exécutés par THD 64, notamment lorsque les infrastructures passives manquent.

Il indique que 589 ZASRO sur les 713 sont ouvertes (ayant des prises) et que la totalité des NRO a été posée à ce jour, cela représente 63 sites, dont 57 sont en fonctionnement et 6 devraient ouvrir fin 2022 : Arzacq-Arraziguet, Asasp-Arros, Masparraute, Cardesse, Esquiule et Urdos.

Le Président ajoute que Monsieur RECORBET a pris l'engagement que tous les NRO soient ouverts avant la fin de l'année 2022, cela signifie que des prises seront inscrites à l'IPE.

Monsieur DAINCIART présente le tableau recensant la répartition des prises et des abonnés par EPCI et opérateur commercial et souligne le résultat de Free, alors qu'il choisit sa zone d'implantation. Il rappelle que Bouygues annonce son arrivée, mais ne compte toujours pas de clients.

Le Président indique que Bouygues a signé le contrat mais que rien ne l'oblige à venir.

Monsieur GADOU sollicite des précisions concernant les NRO d'Arzacq et de Diusse. Il demande s'ils couvrent uniquement les deux communes ou leurs communes satellites afin de renseigner les élus locaux.

Monsieur DAINCIART répond que lors de la mise en service d'un NRO, toutes les zones de sous-répartition optique ne sont pas concernées en même temps. Une réponse précise sera communiquée à Monsieur GADOU. Entre 1 800 et 2 000 prises sont annoncées sur ces 2 NRO.

Le Président annonce que THD 64 a exprimé sa volonté d'aller au terme du projet mais demande l'annulation des pénalités. Ce levier peut jouer en faveur du Syndicat qui a toujours adopté une attitude de fermeté, en sanctionnant, tout en poursuivant le contrat à la différence, par exemple, des Hauts-de-Seine qui l'ont cassé.

Le Président ajoute qu'il existe un mouvement de regroupement des collectivités mécontentes et que la presse relaie les difficultés sur les territoires ; il cite l'exemple de Brive en zone AMII qui rencontre des problèmes avec Orange qui ne répond pas à ses engagements.

Il indique qu'il reste 55 000 prises à construire et tant que THD 64 continue à déployer, le réseau avance malgré de nombreux courriers adressés chaque semaine à Monsieur RECORBET pour manque de sincérité au fichier IPE. Il convient de réfléchir aux modalités pour suppléer ce qui ne sera pas effectué et veiller à proposer des solutions pour tous les territoires du 64.

Il annonce également la visite d'Arthur Dreyfuss (Président d'Altice France) en début d'année.

Quatrième point d'information : les fiches technico-juridiques

Monsieur DAINCIART explique qu'en réponse aux demandes des territoires, le Syndicat a conçu deux fiches technico-juridiques, l'une sur l'enfouissement des réseaux, l'autre sur la redevance d'occupation du domaine public (RODP). Ces documents sont en ligne sur le site internet de La Fibre64, rubrique Service aux membres/ Documentation technique.

Il rappelle que des communes ont reçu des devis émis par THD 64 pour des enfouissements de câbles alors que l'enfouissement relève de la responsabilité de THD 64 comme cela est décrit dans la fiche.

La seconde fiche met en évidence les conditions pour facturer à THD 64 la RODP.

Les deux documents sont remis sur table.

Le Président souligne que la question de la facturation relève de la responsabilité de chaque élu, certains y voyant des revenus potentiels. Il invite à la prudence, d'autant qu'Orange n'a jamais versé sa contribution.

Monsieur DAINCIART indique que Monsieur AURISSET a demandé à Orange, le versement de la RODP avec effet rétroactif sur 4 ans ; pour la commune, cela représente à 4 500€.

Monsieur DAINCIART termine en évoquant les regrets exprimés par plusieurs membres de la durée trop courte de la présentation sur les infrastructures passives réalisée par Cap Hornier. En réponse, il propose d'organiser, en visioconférence le 19 décembre à 16h, un temps d'information sur les cas de figure (impossibilité de raccordement, maisons neuves, gaines en pleine terre sur réseau de distribution, poteaux Orange ou Enedis...), le scénario juridique approprié à ces situations et les moyens nécessaires pour réaliser ces opérations.

Monsieur NEXON apprécie cette proposition de réunion en visioconférence sur des formats de courte durée.

14 - Fin de séance : 12h00

Annnonce de la clôture des travaux, par le Président qui remercie les services pour l'organisation du Conseil syndical et souhaite à chacun des membres des joyeuses fêtes de fin d'année. Il annonce que des invitations sont disponibles pour participer à l'événement des Béarnais de l'année le 17 décembre dans la nouvelle salle du Foirail.
